



Réclamation de la taxe d'habitation

Par **dothynouch**, le **11/05/2016** à **11:01**

Bonjour, rnJe suis propriétaire d'un appartement situé dans le 17 ème arrondissement rue xxxxxx.rnPour vous situer le contexte, notre immeuble est mitoyen aux batiments de l'ex sté EDF, en procès avec l'immeuble depuis des années pour avoir causés des dégâts sur l'immeuble lors de leurs travaux. De l'autre coté l'immeuble donne sur le Boulevard des maréchaux, où passera le tramway d'ici un an ou deux.rnComme vous vous en doutez, les nuisances nocturnes et matinales relatives à l'installation de ce tramway sont infernales, notez aussi que le bâtiment EDF est vide dans son intégralité, le vidage commence parfois dès 4 h du matin y compris travaux de rénovation du bâtiment. Nous craquons de nous réveiller en pleine nuit avec ces bruits au petit matin, enfin non stop entourés de bruits. Par conséquent, je trouve inadmissible que notre taxe d'habitation ne soit pas réévaluée. Quelqu'un pourrait-il m'aider sur ce sujet ?rnVous en remerciant par avance.

Par **amajuris**, le **11/05/2016** à **11:11**

bonjour, rnPour les nuisances qui perturbent votre tranquillité, vous pouvez intervenir auprès du ma maire de votre arrondissement qui est responsable de la tranquillité et de la santé de ses concitoyens.rnPour diminuer éventuellement votre taxe d'habitation, il vous faudrait prouver la baisse de la valeur locative cadastrale.rnsalutations

Par **Tisuisse**, le **11/05/2016** à **13:20**

Bonjour,rnBaisse de la valeur locative ? à prouver car l'arrivée du tramway va plutôt être un

+ dans la valeur de vente de l'appartement et les loyers qui pourront être proposés seront plus élevés que sans la présente du tramway.